

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture  
067-216705244-20240719-19-07-2024-AU  
Date de télétransmission : 23/08/2024  
Date de réception préfecture : 23/08/2024

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 15 juillet 2024  
Conseillers élus : 15  
en fonction : 14  
présents : 9

**Séance du 19 juillet 2024 à 20h00**

**Sous la présidence de :** M. EICHWALD Claude, maire

**Secrétaire de séance :** M.LUDWIG Jacky

**Membres présents :** M.BALTZER Jean-Georges, M.MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.AUGST Frédéric, Mme DICHTEL Catherine, M.LUDWIG Jacky, Mme TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

**Membres absents excusés :** M.BLOCH Rémi, Mme KIEFER Perrine, M.LINK Jean-Claude, Mme LOSSEL Isabelle, Mme PUEL Camille,

**ORDRE DU JOUR :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 3 mai 2024
- 2) Travaux au presbytère protestant
- 3) Adhésion au projet des « Centrales Villageoises »  
(présentation des « Centrales Villageoises » par MM.Burrus et Wehrung)
- 4) Remise sur la répartition du produit de la location de la chasse pour la période **2024-2033** et déduction des frais pour la gestion administrative
- 5) Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 6) Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
- 7) DPU
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées
- 9) Divers

## COMPTE – RENDU

### **1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 3 mai 2024**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2) Travaux au presbytère protestant**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que les travaux de sauvegarde du presbytère protestant deviennent urgents.

Une première tranche de travaux concerne les travaux de charpente, couverture zinguerie, ainsi que la reprise des fissures en façades ouest.

Cette façade présente la particularité d'être fondée sur une rupture du massif en grès apparent dans les caves.

Cette différence d'assise et le mouvement probable de sous couche du terrain, entraînent un décollement de la façade, particulièrement visible sur l'angle Nord-Ouest du bâtiment.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser :

- les travaux cités ci-dessus (chiffrage en cours),
- M.le Maire d'engager les demandes de subventions auprès de la CEA et de la région GE en vue de réaliser les travaux de sauvegarde du bâtiment,
- M.le Maire à solliciter les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux (DETR,...),
- M.le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à l'opération,
- M.le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

Adopté à l'unanimité

### **3) Adhésion au projet des « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »**

« Centrales Villageoises est une société de type SAS, 100 % citoyenne et bénévole, qui a pour raisons d'être la production d'énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergie. Elle est membre d'un réseau national, et est soutenue par l'Union Européenne, la Région Grand Est et les collectivités locales (communes, communautés de communes, Pays de Saverne, Plaine et Plateau, entre autres).

Après la présentation, du projet des « Centrales Villageoises du Pays de Saverne » par MM.WEHRUNG et BURRUS ,

Après échanges et réflexions, il s'avère qu'un projet de centrale photovoltaïque dans la commune serait possible, après études de structures, sur deux bâtiments communaux, à savoir :

- La toiture de l'école,
- La toiture de l'atelier communal.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au projet des « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »,
- d'autoriser M.le Maire à signer tous documents y relatifs, entre autre une promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Adopté par 8 voix pour, 1 voix contre.

#### **4) Remise sur la répartition du produit de la location de la chasse pour la période 2024-2033 et déduction des frais pour la gestion administrative**

(Madame JACOBS Anne-Catherine, secrétaire de mairie, présente à la réunion, quitte la salle, pour cause de conflit d'intérêt).

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une remise sur la répartition du produit de la chasse en application de l'article 7 de l'ordonnance du 17 avril 1839 et d'une circulaire du 28/10/1957 du Préfet de la Moselle.

Cette remise s'élève à 2 % sur les recettes et 2 % sur le montant du produit à répartir et est payable :

- au comptable du trésor public pour le recouvrement et le paiement aux propriétaires fonciers du produit de la chasse.
- à la secrétaire de mairie pour l'établissement de liste de chasse à répartir.
- de déduire le coût du logiciel (révisable sur les 9 ans) nécessaire à la gestion du produit de la chasse, à savoir 300 € HT soit 360 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

#### **5) Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable**

Après la présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 sur la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

#### **6) Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement**

Après la présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2023 sur la qualité du service public d'assainissement établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

#### **7) DPU**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour :

<b>Maison/ Terrain</b>	<b>Adresse</b>	<b>Références parcelles :</b>	<b>Superficie :</b>	<b>Propriétés de :</b>
Maison	32, rue Principale	Section 1 parcelle 44	5 ares 23 ca	M.ISENNMANN Marthe M.Mme RUDOLF Patrick M.Mme KOPP Paul
Terrain		Section 2 parcelle 334/96	14ares 12 ca	Mme KUHN Joëlle

## 8) Décisions du Maire

M. le Maire fait part de la décision prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal, n°01/2024 :

- Délivrance des concessions suivantes dans le cimetière :
- Concession au columbarium case C6 : M.Mme GEYER Roger et Georgette 10, Annexe Boxmuhle 67330 NEUWILLER-LES-SAVERNE d'un montant de 1.200 €, pour une durée de 30 années,
- Concession d'une tombe au cimetière n° 4416 (2m x 2m) : M.KONRAD Bernard demeurant 1A, rue des Chèvres d'un montant de 180 €, pour une durée de 30 années.

## 9) Divers

- Suite aux remarques sur le fauchage tardif du cimetière et du parc de l'église historique, les deux espaces seront fauchés en totalité dans les semaines à venir. Le fauchage tardif sera maintenu durant la période de floraison printanière sur les grandes surfaces non occupées.

- M.Jacky Ludwig fera un état du matériel d'entretien des espaces verts disponibles. Il fera établir les devis pour le matériel à remplacer.

- M.Frédéric Augst proposera les techniques et matériels nécessaires au passage en Leeds des luminaires publics.

1 - Approbation du PV du conseil municipal séance du 3 mai 2024	X	▶ Approuvée à l'unanimité
2- Délibération n°02 examinée le 19 juillet 2024 : Travaux au presbytère protestant	X	▶ Approuvée à l'unanimité
3- Délibération n°03 examinée le 19 juillet 2024 : Adhésion au projet des « Centrales Villageoises du Pays de Saverne »	X	▶ Approuvée par 8 voix pour, 1 voix contre
4- Délibération n°04 examinée le 19 juillet 2024 : Remise sur la répartition du produit de la location de la chasse pour la période 2024-2033 et déduction des frais pour la gestion administrative	X	▶ Approuvée à l'unanimité
5- Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable	X	▶ Pour information
6- Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement	X	▶ Pour information
7- DPU		▶ Pour information
8- Décisions du Maire		▶ Pour information
9- Divers		▶ Pour information

La séance est levée à 22h00.  
Vu pour être affiché le 22/08/2024

conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

EICHWALD Claude

Vu pour accord  
Le secrétaire de séance :  
M.LUDWIG Jacky